



Paris, le 24 septembre 2015

Mesdames et Messieurs  
Sénatrices, Sénateurs, Députées et Députés

Objet : Office National des Forêts.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez auditionné, devant les Commissions des Affaires Economique le 15 juillet dernier le candidat au poste de Directeur Général de l'Office National des Forêts (ONF).

A la lumière de vos avis, ce candidat a été nommé Directeur Général de l'ONF par Décret du 23 juillet 2015.

Vous connaissez la situation sociale catastrophique de l'ONF, avec 39 suicides depuis 2005, qui a été mise en évidence dans les conclusions de l'Audit Socio-Organisationnel (ASO) de 2012.

Or, depuis sa prise de fonction le 24 juillet dernier, les décisions unilatérales prises par le Directeur Général, sans concertation avec les représentants des personnels, démocratiquement élus, sont sources de nouvelles inquiétudes et d'indignations.

A titre d'exemple, nous apprenions en même temps que les personnels, la presse et les Elus locaux que la direction de l'ONF prenait la décision d'abandonner son centre de formation situé à Velaine-en-Haye, à proximité de Nancy, haut lieu de la foresterie française, et ce, de plus, sans aucune alternative raisonnée et raisonnable financièrement. Ainsi, par manque de vision sur le long terme, d'ambition nationale voire européenne, l'ONF et, à travers lui l'Etat français, se coupe de la possibilité de faire rayonner et développer son savoir-faire en la matière à travers le monde. Une prise de décision incompréhensible à la veille de l'ouverture de la COP 21, alors que le rôle de la forêt est crucial pour réduire les impacts du changement climatique.

Si de telles décisions ont un impact concomitant sur l'avenir de l'ONF et sur le climat social de l'établissement, les méthodes de management des personnels du Directeur Général sont catastrophiques et d'un autre temps : menaces verbales, évictions de personnels, interdictions d'accès pour récupérer des affaires personnelles, volonté de licencier sans motif, retrait de missions pour appartenance syndicale, non-respect des règles de consultation des institutions représentatives des personnels, volonté de

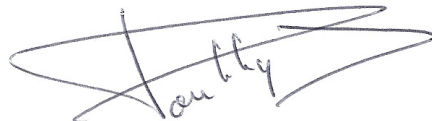
regrouper les personnels de soutien au siège des structures (directions territoriales, agences...) avec les conséquences sociales qui en découlent...

Il est donc évident que le fragile climat social de l'ONF va de nouveau se dégrader rapidement et que, au regard des conclusions de l'ASO 2012, il sera impossible de nier les alertes formulées par les résultats des enquêtes diligentées par les Comités Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) auprès de cabinets privés agréés par le Ministère du Travail.

Tels sont les premiers éléments que les organisations syndicales représentatives des personnels de l'ONF tiennent à porter à votre connaissance.

Nous vous prions d'agréer Mesdames et Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'intersyndicale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Aubert', enclosed within a large, stylized, hand-drawn oval or loop.

Le Secrétaire Général EFA-CGC

Contact pour l'intersyndicale :  
[permanencechartres.efacgc@orange.fr](mailto:permanencechartres.efacgc@orange.fr)